

*'Avertissement :  
Amnesty International défend des individus sans prendre position  
ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.'*

## **ÉTATS-UNIS (TEXAS)**

### **PEINE DE MORT PRÉOCCUPATIONS D'ODRE JURIDIQUE**

**Bobby Lee Hines (h), Blanc, 31 ans**

### **ACTION URGENTE**

#### **DOCUMENT PUBLIC**

**AMR 51/151/2003**

**Informations complémentaires sur l'EXTRA 53/03 (AMR 51/146/2003 du 4 décembre 2003)**

**ÉFAI**

**Londres, le 10 décembre 2003**

Bobby Hines, qui devait être exécuté au Texas le 11 décembre 2003, s'est vu octroyer un sursis à l'exécution de sa peine. Le 9 décembre, la cour d'appel pénale du Texas a renvoyé son dossier devant le tribunal qui l'avait jugé en première instance. Ses avocats avaient formé un recours en mettant en avant des éléments indiquant qu'il était atteint de retard mental, et en faisant valoir que son exécution serait contraire à l'arrêt *Atkins c. Virginie*. Dans cet arrêt, la Cour suprême fédérale, en juin 2002, avait statué que l'exécution de personnes souffrant d'arriération mentale était anticonstitutionnelle.

**Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment  
de la part des membres du Réseau Actions urgentes.**

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé  
des appels en faveur de cet homme.**